

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 avril 2024

Délibération ou arrêté n° 26

Date de convocation :
29/03/2024

Date d'affichage :
23/04/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Attribution du marché de
travaux relatif à la fabrication
et à la pose de supports de
signalétique pluricommunale

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
22/04/2024

Et publication et notification
du 23/04/2024

L' an deux mille vingt quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Etai^{ent} excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Grégory Devaux

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune doit procéder à des travaux de signalétique. Il rappelle que dans ce cadre un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 26 décembre 2023 pour une remise des offres fixée au 2 février 2024 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir le prestataire suivant pour un montant global de 127 547 € HT soit 153 056,40 € TTC : SAS Empreinte.

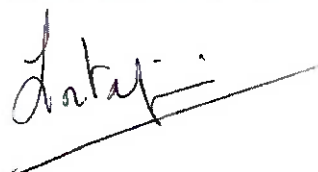
Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accepter pour un montant global de 127 547 € HT soit 153 056,40 € TTC, l'offre présentée par la SAS Empreinte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie – Copé

Le Président



Thierry Linéatte